

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 3 décembre 2018

Délibération n°2018-46 portant approbation des immobilisations

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'Ecole normale supérieure ;
- Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** le règlement intérieur de l'Ecole normale supérieure ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la sortie des biens figurant à l'actif, dont le descriptif est manquant, et dont la valeur comptable est nulle au 31.12.2017 :

Imputation	Imputation comptable	Nombre	Acquisition
2153	Matériel scientifique	176	1 808 045
2155	Outillage	35	161 431
2182	Matériel de transport	6	79 475
2183	Matériel de bureau	213	758 864
2184	Mobilier	138	498 720
2187	Matériel informatique	656	1 299 547
2188	Matériels divers	84	333 403
		1 308	4 939 485

Nombre de membres en exercice :

Présents : 20	Pour : 26 voix
Procurations : 6	Contre : -
Votants : 26	Abstention : -

Délibération adoptée

Fait à Paris, le 3 décembre 2018

Le Président du Conseil d'administration



François HARTOG

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours gracieux auprès du Directeur de l'ENS et/ou d'un recours devant le Tribunal administratif de Paris.

Mise en ligne le : 3 décembre 2018